

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst :

Trop régulièrement à Anderlecht les panneaux d'interdiction de stationnement sont retirés tardivement, bien après le dépassement des dates inscrites. Sans compter que cela trompe les citoyens, ceci laisse un sentiment de négligence qui amène certains à repousser les panneaux ou même à les vandaliser.

Je joins à la présente question un exemple d'un panneau présentant une date limite au 29 novembre dernier et toujours bien présent le 14 février !

Comment expliquer ce phénomène ? Quelles modalités de gestion de pose et de retrait de panneaux envisagez-vous de mettre en place pour éviter que perdure pareilles situations ?

Monsieur l'Échevin NEUZY donne lecture de la réponse suivante :

De heer schepen geeft lezing van de volgende antwoord :

Votre question orale me semble bien étrange. Le panneau visible sur la photo jointe à votre texte montre un panneau d'interdiction posé par la STIB, sauf erreur, sur le boulevard Sylvain Dupuis. Je peux déplorer comme vous que les autres acteurs mettent trop longtemps avant de retirer leur panneaux, mais je ne pense pas pouvoir en être tenu responsable. Le service entretien essaye toutefois d'enlever les panneaux périmés lorsqu'ils dépassent 15 jours, en contactant le propriétaire par la suite. Ici, comme c'est a priori sur une voirie régionale, le service communal y accorde moins d'attention, et je leur demanderai d'y être attentif.

Je vous invite à utiliser « FixMyStreet » si vous voyez d'autres panneaux périmés, catégorie « signalisation » puis « panneaux ». Le service adéquat en sera ainsi rapidement informé.

G. VAN GOIDSENHOVEN entend qu'il faut passer par « FixMyStreet », mais surtout être plus réactif. On pourrait aussi parler des barrières nadar qui, bien des jours après les matchs, sont toujours dans l'espace public en permanence.